

REALCO S.A.

Avenue Albert Einstein 15 - 1348 Louvain-la-Neuve

N° d'entreprise 0444.458.750

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 31 MAI 2022 à 16 et 17 heures

Les actionnaires sont invités à assister à l' **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra au siège social le **31 mai 2022**, à **16 heures**, pour délibérer sur l' ordre du jour suivant :

- **Prise de connaissance du rapport de gestion du Conseil et du rapport du Commissaire ayant trait à l'exercice social clôturé le 31/12/2021**
- **Délibération sur les comptes annuels ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021 et sur l'affectation du résultat telle que proposée par le conseil d'administration dans son rapport de gestion et approbation de ceux-ci**
Proposition de résolution : L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021 et l'affectation du résultat telle que proposée par le conseil d'administration dans son rapport de gestion.
- **Décharge aux administrateurs**
Proposition de résolution : L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021
- **Décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat en 2021**
Proposition de résolution : L'assemblée décide de donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021
- **Nomination d'administrateur**
Proposition de résolution : L'assemblée générale décide d'accepter le remplacement de représentant permanent de Samanda S.A. de Sabine Colson par Jean-Luc Nondonfaz depuis le 18 octobre 2021.
Par ailleurs, l'assemblée générale décide d'accepter la démission de Thierry Levintoff et la nomination de la société FMTE S.A. dont le représentant permanent est Thierry Levintoff.
- **Renouvellement du mandat du commissaire**
Proposition de résolution : L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire Deloitte Réviseurs d'entreprises SRL 0429.053.863, dont le siège social est établi Gateway Building Luchthaven Brussel Nationaal 1J, 1930 Zaventem, Belgique, représentée par Madame Julie Delforge, Réviseur d'Entreprises pour une durée de 3 ans. La rémunération de son mandat sur l'exercice social 2022 sera de 14.000,00 EUR.

Les actionnaires sont invités à assister à l' **Assemblée Générale Extraordinaire** qui se tiendra au siège social le **31 mai 2022**, à **17 heures**, pour délibérer sur l' ordre du jour suivant :

- **Rapport spécial** établi par l'organe d'administration en application de l'article 7 : 154 du Code des sociétés et des associations (CSA).
- **Proposition de modification de l'objet social** par l'adoption du texte suivant :
« La société a pour objet social la fabrication, la réparation, la transformation, le conditionnement, l'achat, la vente, la location, le conseil, l'importation, l'exportation, la représentation :
a) de tous produits chimiques, de tous produits détergents, désinfectant, détartrant et en général de tous produits, articles, matériels, machines destinées ou ayant un rapport avec la détergence ou la désinfection ;
b) de tous produits cosmétiques ou de parfumerie ;
c) de toutes espèces de cires, encaustiques, articles plastiques ;
d) de tous produits naturels, phytosanitaires ou biologiques, non alimentaires ; aérosols pour la maintenance industrielle ;
e) de tous produits destinés au traitement des eaux et des matières organiques ;
f) de tous produits pharmaceutiques et de peinture ;
g) de tous produits liés aux enzymes.
La société pourra réaliser toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.
Un des buts de la Société est d'avoir un impact positif significatif sur la société et l'environnement, au travers de ses activités opérationnelles et commerciales.
Elle pourra agir en tant que prestataire de services.
Elle pourra s'intéresser, par voie d'apport, de fusion, de scission, de participation, de souscription, et par tout autre moyen, dans toutes sociétés, entreprises ou associations ayant un objet similaire ou connexe au sien ou de nature à favoriser la réalisation de son objet. » et modification en conséquence des articles 3 et 17 des statuts.
- **Adaptation de l'article 7 des statuts** portant sur l'augmentation de capital et prévoyant l'ajout d'une clause portant sur le démembrement du droit de propriété et modification en conséquence de l'article 7 des statuts.
- **Introduction d'une faculté de tenir des assemblées générales par procédure écrite ou électronique** et modification des statuts en conséquence.
- **Adoption de nouveaux statuts en concordance avec le Code des sociétés et des associations (CSA)**
- **Siège**
- **Pouvoirs**
Proposition de décision : donner pouvoirs au notaire Frédéric Jentges pour exécuter les décisions qui seront prises ainsi que de confier la mission audit notaire d'établir et déposer la coordination des statuts.
Donner pouvoirs à l'organe d'administration, avec pouvoir de subdélégation, pour l'exécution des dispositions prises sur les objets qui précède et l'accomplissement de toutes démarches nécessaires auprès des administrations compétentes.

Participation aux assemblées : Le droit de participer aux assemblées générales, et d'y exercer le droit de vote est soumis à 2 conditions :

- A.** Enregistrer ses actions avant le 27 mai 2022 à minuit, soit pour les détenteurs d'actions nominatives dans le registre des actionnaires, soit pour les détenteurs d'actions dématérialisées, chez un teneur de compte agréé.
- B.** Notifier leur intention de participer à l'AG au plus tard le 27 mai 2022.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'AG par un mandataire en utilisant le formulaire établi par la Société et qui parvient à celle-ci avant le 27 mai 2022.

Les rapports, documents et procuration mentionnés ci-dessus sont disponibles en français gratuitement au siège de la société ou sur le site realco.be.

Le Conseil d'Administration